



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
5 mai 2006

Original : français

Session annuelle de 2006

12-23 juin 2006, Genève

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée
(2007-2011)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-7	2
II. Coopération passée et enseignements tirés	8-11	3
III. Programme proposé	12-25	4
A. Amélioration du niveau de vie des populations	13-15	4
B. Amélioration de la gouvernance	16-18	5
C. Thèmes transversaux et activités spéciales	19-22	6
D. Stratégies de partenariat et mobilisation des ressources	23-25	7
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	26-29	8
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Guinée (2007-2011)		9

Introduction

1. Au terme d'un long processus participatif de formulation, le bilan commun de pays (BCP) a été adopté le 16 novembre 2005. Les défis de développement relevés dans le BCP, le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), la « Guinée, vision 2010 » et la Déclaration du Millénaire pour le développement ont servi de base à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui a retenu cinq axes stratégiques d'intervention : a) la croissance économique et le renforcement des capacités productives; b) la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles; c) le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base; d) la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose; e) la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Le programme proposé repose sur les priorités nationales définies dans ces documents d'orientation et sur les recommandations de la revue à mi-parcours de septembre 2005 du précédent cadre de coopération (CCF) (2002-2006).

I. Analyse de la situation

2. Bien que possédant de considérables potentialités naturelles, la Guinée figure actuellement dans la catégorie des pays pauvres très endettés (PPTE) et fait partie des pays les moins avancés éligibles à l'Initiative PPTE. Le diagnostic établi dans le BCP met en évidence l'urgence de la situation sociale et économique. L'incidence de la pauvreté est estimée à 53 % en 2005 contre 49,2 % en 2002, avec de fortes disparités au détriment de la Haute-Guinée (67,5 %), de la Moyenne-Guinée (55,4 %) et des zones rurales (59,9 %), contre 23,5 % en milieu urbain. Un indicateur du développement humain (IDH) estimé à 0,466 en 2003 place la Guinée au cent cinquante-sixième rang sur 177 pays. Le taux d'inflation est passé de 6,1 % en 2002 à 31,4 % en 2005, accentuant la dégradation du pouvoir d'achat des populations dont la majorité, notamment les jeunes et les femmes, ont des emplois précaires ou connaissent un chômage de longue durée. La dette extérieure continue de peser fortement sur les perspectives de développement du pays, amenuisant ainsi les chances de la Guinée à atteindre en 2015 les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment l'OMD 1 relatif à la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim.

3. Une telle évolution est le résultat de contre-performances macro-économiques et de problèmes de gouvernance enregistrés depuis la fin des années 90. À cela, il faut ajouter les perturbations sociales et économiques entraînées par la guerre qui sévit dans les pays voisins (Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire) et a déstabilisé des zones entières du pays, notamment la région de la Guinée forestière. Cependant, depuis 2000, le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie de développement visant à renforcer à la fois l'économie, la gouvernance et les capacités institutionnelles et humaines. En appui à cette stratégie, un allègement de la dette fut accordé au pays dans le cadre de l'Initiative PPTE. Mais, la détérioration continue des indicateurs macro-économiques (ralentissement marqué de la croissance, dépréciation de la monnaie, forte pression inflationniste, etc.), d'une part, et la situation politique tendue, d'autre part, ont conduit à l'interruption du programme triennal conclu avec le FMI, ainsi qu'à la suspension en 2002 des appuis budgétaires fournis par les partenaires au développement.

4. En matière de gouvernance, la mauvaise gestion des ressources publiques, la corruption, la méconnaissance du cadre législatif et réglementaire et la mauvaise application des lois contribuent à aggraver la situation socio-économique. La prééminence du pouvoir exécutif sur les autres pouvoirs affaiblit les mécanismes démocratiques qui sous-tendent le principe de la séparation des pouvoirs.

5. Dans le domaine de l'environnement, d'importantes initiatives ont été menées au cours des 15 dernières années, portant sur l'élaboration de plans sectoriels, de schémas directeurs, de stratégies et de textes juridiques. En dépit de toutes ces dispositions, la destruction des ressources naturelles et la dégradation du cadre de vie perdurent. Sous l'effet conjugué du braconnage, de l'exploitation anarchique des forêts, mines et carrières, ainsi que de l'usage de techniques agricoles inappropriées, le pays connaît une dégradation rapide de l'environnement, due notamment à l'érosion progressive des sols, menant à la disparition de plusieurs espèces végétales et animales.

6. En ce qui concerne les problèmes de santé publique, en particulier les grandes endémies, y compris le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, force est de constater la progression de ces maladies au cours de ces dernières décennies, malgré de nombreuses initiatives prises pour freiner leur propagation.

7. Au regard de ce qui précède, la Guinée est confrontée à plusieurs défis, au nombre desquels, l'impérieuse nécessité de stabiliser le cadre macro-économique, lutter contre le chômage et le sous-emploi, notamment des jeunes et des femmes, normaliser les relations de coopération avec les partenaires au développement et mettre en place progressivement un milieu propice pour le développement et pour la réduction durable de la pauvreté.

II. Coopération passée et enseignements tirés

8. Le cadre de coopération 2002-2006 avait retenu comme domaines de concentration la promotion d'une bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté; la gestion de l'environnement et la problématique hommes-femmes étant considérées comme des thèmes transversaux. La revue de ce programme, tenue en septembre 2005, indique que l'assistance du PNUD a donné des résultats significatifs dans la mise en œuvre de plusieurs politiques et stratégies nationales. Le PNUD a élaboré et financé des projets pour appuyer la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), le Programme de renforcement des capacités de gouvernance, la Stratégie nationale sur la diversité biologique, le Programme de communication nationale sur les changements climatiques, et le Cadre stratégique de lutte contre le VIH/sida.

9. Les contributions ont notamment porté sur le renforcement des capacités institutionnelles, des structures de pilotage et du suivi-évaluation de la Stratégie pour la réduction de la pauvreté (SRP); l'amélioration des bases de données statistiques pour une meilleure planification du développement; l'animation du cadre participatif; l'appui à l'élaboration des politiques en rapport avec les OMD; et le plaidoyer sur le thème de la pauvreté et des OMD à travers l'élaboration de deux rapports nationaux sur le développement humain (RNDH) et la diffusion de deux rapports relatifs aux OMD. Dans le cadre du partenariat PNUD/Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), la conduite du processus de planification locale par la mise en place de cadres de concertation des élus a amélioré la gouvernance locale.

L'appui et conseil du PNUD s'est distingué dans des domaines comme la lutte contre le VIH/sida et le plaidoyer pour le dialogue politique en vue de l'organisation des élections locales et l'amélioration de la gouvernance démocratique.

10. La mise en œuvre du programme s'est fondée sur l'approche-programme. Toutefois, les effets escomptés de cette approche ont été limités par la faible mobilisation des partenaires, notamment les principaux donateurs, autour des cadres nationaux de référence, en partie à cause des déficits de gouvernance démocratique et économique. La modalité d'exécution nationale (NEX) a été généralisée et a permis de renforcer les capacités nationales.

11. Tel que formulé, le programme de pays 2002-2006 s'accordait avec les priorités définies dans les documents de référence nationale et le PNUD a démontré un avantage comparatif certain dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la pauvreté, notamment en matière de plaidoyer et de mesure d'impact. Toutefois, le programme était relativement déséquilibré au profit de la composante gouvernance démocratique et des interventions au niveau stratégique. La composante lutte contre la pauvreté a également accordé un appui direct insuffisant aux populations pauvres par rapport à l'appui institutionnel.

III. Programme proposé

12. Concernant le cadre de coopération pour la période 2007-2011, l'assistance du PNUD sera ciblée sur l'amélioration du contexte de gouvernance, d'une part, et du niveau de vie des populations, d'autre part. La protection de l'environnement, la promotion de l'équité entre les sexes, la lutte contre le VIH/sida et la consolidation de la paix font partie des thèmes transversaux et des activités spéciales.

A. Amélioration du niveau de vie des populations

13. L'objectif visé dans ce domaine par le PNUD est de combattre la pauvreté rurale et urbaine et de réduire les inégalités par le renforcement des capacités productives et l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et de revenu, notamment pour les jeunes et les femmes. L'appui sera focalisé sur : i) la poursuite de la réforme des politiques et stratégies en vue de leur alignement sur les OMD; ii) la promotion de la micro-finance et des initiatives locales en matière d'opportunités d'emploi et de revenu, notamment pour les jeunes et les femmes.

14. S'agissant de la réforme des politiques et stratégies, le Gouvernement est engagé dans un processus d'amélioration du cadre national de planification, touchant en particulier la Stratégie pour la réduction de la pauvreté et les politiques sectorielles, conformément aux recommandations du Projet du Millénaire. L'assistance future du PNUD sera axée sur la consolidation du processus enclenché; la poursuite du plaidoyer sur le thème de la pauvreté à travers le Rapport national sur le développement humain et des études, conférences et débats sur la problématique de l'emploi des jeunes en rapport avec la pauvreté et l'exclusion sociale; la mise en œuvre d'un programme conjoint de régionalisation des OMD en Haute-Guinée et en Guinée forestière à travers des « villages du Millénaire ». Les résultats attendus sont : i) le DSRP II élaboré et bâti autour des OMD, avec une large participation des populations; ii) les politiques sectorielles dans les domaines

de la protection sociale, de l'industrie, du développement rural et des mines, revues et en accord avec le DSRP révisé et les OMD; iii) la société civile soutenue pour la prise en compte des intérêts des pauvres et groupes vulnérables; iv) des rapports sur l'élaboration, la validation et la mise en œuvre du DSRP établis et des politiques dans les principaux secteurs porteurs de croissance mises en place; v) un système de suivi et évaluation de la SRP effectivement opérationnel et un processus de décentralisation en cours de consolidation; vi) une enquête permanente sur la pauvreté et la vulnérabilité institutionnalisée; vii) les indicateurs de l'emploi des jeunes améliorés dans le cadre d'un dispositif de suivi.

15. Avec l'appui du PNUD et du Bureau International du Travail (BIT), le Gouvernement a élaboré en 2003 le « Document-cadre de politique nationale de promotion de l'emploi pour le développement et la lutte contre la pauvreté ». À cet égard, l'assistance contribuera à la consolidation du partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG) de micro-finance et à la mise en œuvre d'une partie des activités inscrites dans le Plan d'action de la politique de l'emploi, notamment celles liées à la promotion des petites et moyennes entreprises (PME), à la formation professionnelle qualifiante et à l'amélioration de l'accès des femmes à l'emploi. Les résultats attendus sont : i) l'accès accru des jeunes et des femmes au crédit et aux moyens de production; ii) le plaidoyer assuré pour un recours accru aux méthodes et techniques du travail à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) dans la réalisation des projets d'investissement public; iii) des modules de formation en création/direction d'entreprises; iv) un partenariat renforcé avec les institutions de micro-finance dans les régions pauvres; et v) la plate-forme multifonctionnelle opérationnelle pour lutter contre la pauvreté féminine.

B. Amélioration de la gouvernance

16. L'objectif visé est l'amélioration de la gouvernance par la consolidation du processus de décentralisation, le développement des capacités institutionnelles, la promotion et la protection des droits des populations et la connaissance et le respect des règles du jeu démocratique.

17. En matière de décentralisation et de gouvernance locale, le Gouvernement a organisé en décembre 2005 les élections communales et communautaires, renouvelant ainsi les bureaux de 303 communautés rurales de développement (CRD) et de 38 municipalités urbaines, avec l'assistance technique et financière du PNUD, de l'Union européenne (UE) et d'autres partenaires, parmi eux le Canada, le Japon et l'USAID. Les résultats attendus sont : i) une gestion efficiente des collectivités locales par la formation des élus locaux et des autres participants à la décentralisation; ii) des plans de développement locaux (PDL) sont élaborés, approuvés et mis en œuvre dans 43 collectivités locales; iii) les ressources financières des collectivités locales sont accrues; et iv) les prestations de services publics sont améliorées au niveau local. Un programme conjoint de formation des nouveaux élus sera mené avec l'Union européenne, la Banque mondiale, l'USAID et la coopération française.

18. Les insuffisances liées au cadre de planification globale, la corruption, le manque de transparence dans la gestion des ressources publiques et le déficit démocratique constituent des obstacles de taille à la réalisation des objectifs de développement de la Guinée. Ainsi, la réforme de l'administration publique et la

lutte contre la corruption doivent être poursuivies de toute urgence. En matière de gouvernance démocratique, les résultats suivants sont attendus de l'assistance du PNUD : i) des procédures judiciaires rationalisées, accès à la justice des populations vulnérables élargi et formation du personnel judiciaire et parajudiciaire améliorée; ii) la mise en forme et la diffusion des textes juridiques accomplies; iii) le droit des affaires internes harmonisé avec les instruments de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA); iv) les syndicats, les partis politiques, les organisations de la société civile et les médias jouent leur rôle dans la promotion de la démocratie; v) les moyens de contrôle du Parlement sur l'action gouvernementale renforcés; et vi) le processus électoral amélioré.

C. Thèmes transversaux et activités spéciales

19. L'appui du PNUD à la protection et à la gestion de l'environnement contribuera à la gestion durable des ressources naturelles (eau, sols et forêts) et à l'accroissement des superficies forestières et d'aménagement des terres, particulièrement dans les zones de mangroves. Les résultats attendus sont : i) une politique nationale de protection et de gestion durable de l'environnement élaborée, adoptée et mise en œuvre; ii) les capacités des institutions et des collectivités en gestion des ressources naturelles renforcées; iii) les bonnes pratiques et les technologies appropriées, notamment en matière de petite irrigation et d'énergie, diffusées; iv) les rendements des exploitations accrus; v) des plans d'aménagement des terres, notamment dans les zones de mangroves, élaborés et mis en œuvre; et vi) un système opérationnel permanent de statistiques environnementales mis en place.

20. En matière de lutte contre le VIH/sida, au cours des trois dernières années, l'assistance du PNUD a surtout porté sur la formation des cadres, le développement des capacités, l'élaboration et la mise à jour des stratégies, le plaidoyer et la sensibilisation. Le PNUD apporte actuellement une assistance pour accroître le niveau de décaissement des fonds et les chances de réussite des programmes du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM). Il poursuivra son appui en vue de l'amélioration du partenariat, des stratégies nationales et du dialogue pour freiner la propagation du VIH/sida et réduire son impact social et économique, notamment sur les pauvres et les femmes. Les résultats escomptés sont : i) l'accès accru des groupes cibles à risque aux moyens de prévention, à l'information et aux soins; ii) des capacités nationales renforcées en matière de coordination des interventions; iii) des rapports correspondant à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée du VIH/sida régulièrement produits; iv) l'engagement des dirigeants de communauté, des ONG et des autorités nationales renforcé; et v) les associations de personnes atteintes au VIH mieux encadrées et assistées en vue de l'intégration socio-économique de leurs membres.

21. La promotion de la problématique hommes-femmes, en tant que thème transversal, sera systématisée dans l'ensemble des activités du Programme, visant à assurer non seulement la protection des droits des femmes, mais aussi leur plus grande autonomisation et leur participation aux activités de développement et de promotion des droits humains. Par ailleurs, le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication est aussi pris en compte comme un thème transversal. Il s'agit de privilégier le rôle essentiel que la

communication et l'information peuvent jouer pour répondre aux problèmes fondamentaux de société, parmi eux la pauvreté et l'exclusion sociale, en particulier aux niveaux local et communautaire, encore caractérisés par l'accès très insuffisant à l'information et au savoir.

22. L'instabilité sous-régionale a durement affecté la capacité du Gouvernement et des communautés de base à poursuivre efficacement les objectifs de lutte contre la pauvreté, laquelle s'est aggravée à cause des flux de milliers de personnes en détresse (réfugiés, déplacés et rapatriés démunis) pendant plus d'une décennie. Au titre des activités spéciales, le PNUD continuera à soutenir les efforts de pacification et de sécurité dans la sous-région et à apporter un appui intégré pour favoriser un meilleur accueil et une meilleure réinstallation des populations sinistrées à la suite des attaques rebelles. La réinsertion des jeunes ex-combattants sera également au centre des préoccupations et fera l'objet d'un programme conjoint avec d'autres agences du système des Nations Unies et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

D. Stratégies de partenariat et mobilisation des ressources

23. Un partenariat prioritaire a été initié avec l'Union européenne pour la réhabilitation et reconstruction dans la zone de la Guinée forestière où des investissements sont attendus pour assister les victimes des attaques rebelles, les déplacés et les personnes vulnérables. Ce partenariat sera renforcé par les données de base assemblées par le PNUD et impliquera une grande partie des organismes du système des Nations Unies, ainsi que la coopération bilatérale et la Banque mondiale. Le partenariat en cours avec le Japon (*Human Security Fund*) dans la région de la Basse-Guinée (Forécariah et Kindia), où des actions de réhabilitation communautaire sont menées, devrait se poursuivre au cours de la période 2007-2011. Concernant la lutte contre le VIH/sida, le PNUD a déjà entrepris des efforts qui devraient se traduire par des partenariats avec des institutions des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Organisation mondiale de la santé (OMS), etc.), le GFATM, et des associations et organisations de la société civile. Ce partenariat sera étendu à des entreprises privées, comme *Global Alumina* et autres.

24. Les efforts de préservation de l'environnement trouveront des échos favorables de partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des entreprises minières, des ONG internationales comme *Fauna and Flora International*, et les institutions des Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), etc.). De même, dans le cadre de la consolidation de la paix et les actions de sécurité, des partenariats seront développés avec des organisations sous-régionales (CEDEAO, Union du fleuve Mano (UFM), etc.) et des programmes spéciaux, comme le Programme de la CEDEAO de lutte contre les armes légères (ECOSAP).

25. L'apport du FENU, ainsi que ceux des organisations de la société civile, des institutions de recherche et du secteur privé, seront décisifs dans l'étude et l'approfondissement des mécanismes de développement à la base, de même que dans le suivi de la lutte contre la pauvreté, dans le développement de la micro-

finance et dans l'éducation et la sensibilisation aux droits et aux devoirs des populations.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

26. L'exécution nationale sera essentiellement la modalité de mise en œuvre, en tenant compte des nouvelles orientations en la matière contenues dans le « *Result Management User Guide* (RMG) ». À ce titre, la mise en œuvre se fera aussi bien par les structures nationales (structures gouvernementales, organisations de la société civile ou secteur privé), les agences coopérantes du système des Nations Unies, le FENU et le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), que par le PNUD, en fonction des mandats, domaines d'intervention et avantages comparatifs des uns et des autres. Les dispositions de la mise en œuvre seront détaillées dans le Plan d'action du programme de pays (CPAP). L'exécution directe sera aussi utilisée, notamment pour les projets électoraux.

27. Le suivi et l'évaluation du programme se feront à la fois par le Gouvernement, la société civile, l'équipe de pays des Nations Unies et le PNUD. Dans le dispositif de suivi, le Ministère de la coopération, qui est l'organisme gouvernemental de coordination, jouera un rôle majeur. Il sera chargé, en amont, d'assurer la cohérence des résultats planifiés avec les impératifs de développement du pays. En aval, il s'assurera, à travers des activités idoines (missions de suivi, évaluations, etc.), des progrès accomplis vers les résultats convenus. Il est donc proposé d'élargir le cadre de résultats du projet « Appui à l'exécution nationale (NEX) » et de renforcer les capacités de la contrepartie nationale en lui assurant les services d'une expertise appropriée.

28. Les revues annuelles du PNUAD, organisées conjointement par les organismes du système des Nations Unies et les autres parties prenantes, permettront d'apprécier les progrès vers les résultats convenus, de capitaliser les leçons apprises et de procéder aux ajustements nécessaires. Une évaluation à mi-parcours du programme de pays sera organisée en 2009. Tout au long de la durée du programme, le PNUD s'assurera de l'application effective des principes de la gestion axée sur les résultats et poursuivra à cet effet la formation/sensibilisation des partenaires du Gouvernement.

29. Les prévisions d'allocation de ressources ordinaires pour le programme de pays en 2007-2011 sont de 11 736 000 dollars. De concert avec le Gouvernement, le PNUD prévoit des partenaires de financement, pour arriver au total de 26 436 000 dollars.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Guinée (2007-2011)

Priorité nationale : Promouvoir une croissance forte et génératrice des emplois et des revenus, notamment pour les populations pauvres et/ou vulnérables

Résultat 1 visé par le PNUAD : Le niveau de vie des populations est amélioré

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)</i>
Réalisation des OMD et lutte contre la pauvreté	<p>Les stratégies et politiques économiques et sociales pour la réduction de la pauvreté sont réformées ou actualisées et harmonisées avec les OMD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques sectorielles dans les domaines de la protection sociale, du développement rural, de l'industrie et des mines sont revues en accord avec le DSRP et les OMD • Le DSRP est révisé et bâti autour des OMD, avec une large participation des bénéficiaires • La société civile est soutenue et les intérêts des pauvres et des groupes vulnérables sont pris en compte • Le plaidoyer pour l'amélioration du DH dans les politiques et stratégies de développement est assuré • Le système de suivi/évaluation de la SRP est opérationnel aux niveaux central et régional • Les informations sur l'emploi sont 	<ul style="list-style-type: none"> – De 5 à 7 politiques sectorielles sont revues et alignées sur les OMD – De 20 à 30 % des ressources sont consacrées aux pauvres ou aux groupes vulnérables – De 3 à 5 mesures en faveur des groupes vulnérables et des pauvres figurent dans les domaines clefs de politique économique et sociale – Des contre-rapports de la société civile sont disponibles sur l'élaboration, la validation et la mise en œuvre du DSRP et des politiques dans les secteurs porteurs de croissance – Un système décentralisé et opérationnel de suivi et évaluation de la SRP est en place 	<ul style="list-style-type: none"> – PNUD : Renforcement du système de planification et de suivi/évaluation de la SRP – FAO : Soutien au système permanent de statistiques agricoles et alimentaires, révision de la LPDA – UNICEF : Appui à la mise en place de bases de données nationales avec <i>DEVInfo</i> – UNFPA : Appui à la diffusion du système d'information géographique (SIG) pour le suivi et évaluation du PNSR 	<p>Ressources ordinaires : 3 000</p> <p>Total : 3 000</p>

Les revenus des groupes vulnérables (femmes, jeunes, personnes atteintes du VIH) dans les zones d'intervention du système des Nations Unies sont accrus	régulièrement collectées et diffusées					
	<ul style="list-style-type: none"> Les populations pauvres et vulnérables ont davantage d'opportunités d'emploi et sont appuyées dans la création et la gestion d'activités génératrices de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 20 à 30 % du revenu moyen pour les groupes cibles dans les zones d'intervention du système des Nations Unies Doublement du nombre de personnes bénéficiant de crédit et/ou formation qualifiante 	<ul style="list-style-type: none"> PAM : Appui à la réhabilitation de pistes rurales/forages/puits ONUDI : Création des opportunités de formation et d'activités génératrices de revenus en Guinée forestière 	Ressources ordinaires : 500	Autres ressources : 750	(Global Alumina)
	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan d'action de la politique nationale de promotion de l'emploi est mis en œuvre (composantes : promotion du travail à haute intensité de main-d'œuvre; amélioration de l'accès des femmes à l'emploi; promotion de la micro et petite entreprise) 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de 50 % du montant moyen de crédit distribué Au moins 30 % des bénéficiaires de crédits sont des jeunes ou des femmes 50 % des collectivités rurales dans les régions pauvres sont dotées de plates-formes multifonctionnelles 80 % des jeunes ex-combattants bénéficient de formation et de micro-crédit 	<ul style="list-style-type: none"> PNUD : Appui financier aux ONG et autres institutions spécialisées de micro-finance 			
	<ul style="list-style-type: none"> La plate-forme multifonctionnelle est opérationnelle Un programme conjoint de DDR est élaboré et mis en œuvre en Guinée forestière 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures réhabilitées dans 70 % des villages affectés par le conflit sous-régional 				

Priorité nationale : Améliorer la gouvernance et renforcer le cadre institutionnel et humain

Résultat 2 visé par le PNUAD : La gouvernance est améliorée

Composante du programme	Résultats du programme	Produits	Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)
Renforcement de la gouvernance démocratique	Le processus de décentralisation est consolidé	<ul style="list-style-type: none"> La gestion des collectivités locales est efficiente, avec une participation de qualité des femmes Les PDL sont élaborés et approuvés 	<ul style="list-style-type: none"> Autonomie financière des collectivités par la formation des nouveaux élus locaux et l'appui à l'élaboration de 43 PDL 	<ul style="list-style-type: none"> PNUD/UE/ coopération française/USAID : Programme conjoint de formation des nouveaux élus 	Ressources ordinaires : 1 000 Autres ressources : 3 500 (FENU : 2 500; UE :

	<ul style="list-style-type: none"> • Les ressources financières des collectivités locales sont accrues • La fourniture de services publics au niveau local est améliorée 	<ul style="list-style-type: none"> – 60 % d’usagers sont satisfaits des prestations des collectivités locales – Les intérêts des femmes mieux pris en compte dans les PDL – Au moins 20 % de femmes dans les instances locales de décision 	locaux, appui à l’élaboration de 43 PDL	1 000) Total : 4 500
Les prestations des services publics sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique de prévention de la corruption plus efficace et coordonnée est mise en place • L’intégrité et la formation des juges et les services de poursuite sont améliorés • Les services centraux sont décentralisés • La transparence dans le fonctionnement de l’administration est renforcée • La lutte contre l’impunité est effective 	<ul style="list-style-type: none"> – Assistance technique pour renforcer les normes de comptabilité et d’audit – 60 % des juges formés – Au moins 60 % des usagers des services publics sont satisfaits 	– PNUD/Banque mondiale/ONU/ UE : Programme de coopération pour le recouvrement des avoirs	Ressources ordinaires : 1 000 Total : 1 000
La promotion et la protection des droits des populations sont mieux assurées	<ul style="list-style-type: none"> • L’accès à la justice des populations vulnérables, dont les femmes, est amélioré • L’organisation judiciaire est rationalisée • La connaissance des conventions est améliorée et un programme est mis en œuvre pour l’implication des OSC et des communautés de base dans la prévention et la résolution des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 35 % des personnes vulnérables, dont les femmes, ont bénéficié d’assistance judiciaire – 60 % des opérateurs sont informés sur le code des marchés publics – Les tensions au sein des populations sont considérablement réduites 	PNUD/VNU/CEDEAO/MRU : Appui à la mise en œuvre d’un programme conjoint	Ressources ordinaires : 1 936 Total : 1 936

<p>Les règles du jeu démocratique sont mieux connues et respectées par tous les participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les partis politiques, les syndicats, les OSC et les médias jouent leur rôle dans la promotion de la démocratie • Le contrôle de l'action gouvernementale par le Parlement est amélioré • Le processus électoral est bien géré • Un programme de renforcement des capacités des radios rurales et communautaires est mis en œuvre pour encourager le dialogue social 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 55 % de la population est satisfaite du fonctionnement des institutions démocratiques – Le taux de participation à différents scrutins passe à 75 % – 60 % de la population rurale est informée et sensibilisée sur les enjeux de la paix et de la sécurité 	<p>PNUD : Renforcement de la Commission nationale électorale autonome (CENA)</p> <p>PNUD/Banque mondiale : Appui au Parlement</p> <p>EU : Appui aux élections législatives</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 500</p> <p>Autres ressources : 5 000</p> <p>Total : 6 500</p>
--	---	--	--	--

Priorité nationale : Renforcer les capacités nationales pour la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles

Résultat 3 visé par le PNUAD : Une gestion durable de l'environnement est assurée

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)</i>
Énergie et environnement pour un développement durable	Les ressources naturelles sont mieux conservées	<ul style="list-style-type: none"> • Une politique nationale de protection et de gestion durable de l'environnement est élaborée, adoptée et mise en œuvre • Les capacités des institutions et des communautés en gestion des ressources naturelles sont renforcées • La collecte et la qualité des informations environnementales sont améliorées • Les bonnes pratiques et les technologies, y compris en matière d'irrigation et d'énergie, sont adoptées et diffusées 	<ul style="list-style-type: none"> – Forte réduction du taux de dégradation des sols et de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> – HCR/PNUD : Réhabilitation de l'environnement, production des plans et réalisation de pare-feux dans les zones affectées par la longue présence de réfugiés 	<p>Ressources ordinaires : 500</p> <p>Autres ressources : 2 750 (GA : 250; FEM : 2 500)</p> <p>Total : 3 250</p>

Les superficies forestières aménagées sont accrues	<ul style="list-style-type: none"> • Les rendements des exploitations sont accrus 	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 50 % des superficies dégradées sont reboisées et aménagées 	PNUD/FAO/USAID : Assistance technique et financière pour mise en place de pépinières forestières	Ressources ordinaires : 500 Autres ressources : 1 000 (FEM : 700; GA : 300) Total : 1 500
	<ul style="list-style-type: none"> • Les zones de mangroves sont dotées de plans d'aménagement 			

Priorité nationale : Freiner la propagation du VIH/sida et maintenir l'incidence en dessous de 5 %

Résultat 4 visé par le PNUAD : La progression du VIH/sida est freinée et ramenée à moins de 5 % parmi les populations à risque et dans les zones les plus défavorisées

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme</i>	<i>Produits</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars)</i>
Limitation de la propagation du VIH/sida et réduction de son impact social et économique	Les pratiques, mœurs et comportements à risque, chez les personnes sexuellement actives, sont réduits	<ul style="list-style-type: none"> • Un vaste plaidoyer pour la prévention de l'infection par le VIH est entrepris 	<ul style="list-style-type: none"> – Doublement du nombre d'émissions radiotélévisées et de conférences-débats 	<ul style="list-style-type: none"> – HCR/PNUD/Banque mondiale/OMS/PAM/FAO/HCR : Appui technique pour la formation et la sensibilisation 	Ressources ordinaires : 1 250 Autres ressources : 900 (GFATM : 200; GA : 700) Total : 2 200
		<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement des leaders communautaires, des ONG et des autorités nationales est renforcé 	<ul style="list-style-type: none"> – 80 % des personnes concernées sont sensibilisées par les campagnes d'IEC – Diminution de 30 % du nombre de nouvelles infections par le VIH 		
	Les personnes atteintes du VIH et les personnes affectées sont prises en charge sur les plans médical, psychosocial, juridique et socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau d'exécution des activités du Fonds mondial est amélioré • Les capacités nationales en matière de coordination des interventions sont renforcées • Le niveau d'exécution des programmes est accru, notamment en Guinée forestière et en Haute-Guinée 	<ul style="list-style-type: none"> – 75 % du nombre de personnes atteintes du VIH et de personnes affectées prises en charge sur les plans médical, psychosocial, juridique et socio-économique 	<ul style="list-style-type: none"> – PNUD/OMS/UNFPA/UNICEF/Banque mondiale/PAM/FAO : Mise en place de CDV, approvisionnement en équipements médicaux et consommables, prise en charge psychosociale et nutritionnelle des personnes atteintes du VIH 	Ressources ordinaires : 550 Autres ressources : 800 (GFATM) Total : 1 350